

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 avril 2018

Objet de la délibération : Approbation du compte de Gestion 2017

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 28 mars 2018.

Transmise au Contrôle de légalité le 05 avril 2018

Affichée le.....2018

Nombre de Conseillers Syndicaux : 90

En exercice : 90

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Excusés : 29

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Pierrefeu au sein de la des Tonneaux, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
BESSE SUR ISSOLE	M.BASSO Charles
CAVALAIRE	M.LAURENT Jean-Luc
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M.VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick
LE VAL	M.KINET Jean-Luc
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne
PIERREFEU	M.LAVAL Christian – Mme CANOLE Maria
PUGET-VILLE	Mme YVETOT Claire – M.ROUX Jean-Pierre
RIANS	M.NOYER Tristan – M. BUGGIANI Paul
SAINTE MANDRIER	Mme DEMIERRE Colette
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine

Délégués Suppléants avec voix délibérative

Néant

Délégués Suppléants sans voix délibérative

Néant

Pouvoirs :

Pouvoirs	Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20180404-20180404-DAG4-DE Date de télétransmission : 05/04/2018 Date de réception préfecture : 05/04/2018
Néant	

Excusés :

<u>Délégués Titulaires</u>	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
GASSIN	M. OLLIVIER Christian
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne - Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE THORONET	Mme TAXI Odile
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
SAINT CYR	Mme ORSINI Christine
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier - Mme LAMIA Anne-Marie
SAINT TROPEZ	Mme GIRODENGO Jocelyne
SIX FOURS LES PLAGES	M. PERRIER Denis - Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Le secrétariat est assuré par Mme Annick PELLERIN, pour la commune du Thoronet

Rapporteur : Madame Danièle RAVINAL, 9^{ème} Vice-présidente du SIVAAD

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180404-20180404-DAG4-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-35 et L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 04 avril 2018 à Pierrefeu du Var.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Mme Jacqueline REGNAUD

